



« Dans la perspective de garantir la sécurité du personnel communautaire et de maintenir l'accueil des usagers dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire, les différents utilisateurs sont tenus de transmettre à la CCCE leur propre protocole de prévention lié à leur pratique sportive, dans le respect des mesures gouvernementales en vigueur et en lien avec leur fédération d'affiliation. Ce dernier devra être validé par la CCCE préalablement à toute reprise d'activités dans les équipements sportifs communautaires. »

PROTCOLE COVID-19

En raison de la pandémie de la COVID-19 la Communauté de Communes de Cattenom et Environs avait décidé de fermer l'ensemble des équipements sportifs communautaires à compter du lundi 16 mars 2020 à 08h00, jusqu'à nouvel ordre.

L'évolution réglementaire et sanitaire permet, avec l'autorisation de la CCCE, la réouverture des dojos communautaires à Cattenom et à Rodemack à compter du lundi 31 août 2020 à 08h00 (pour l'année scolaire et saison sportive 2020/2021, pour les sports autorisés dans le cadre des recommandations du Ministère des Sports, du Ministère de l'Éducation Nationale et selon les protocoles sanitaires propres aux instances fédérales de chaque discipline).

- des affiches rappelant les gestes barrières et distance de sécurité ont été positionnées dans les équipements sportifs ;

Les utilisateurs seront autorisés à accéder aux équipements à conditions qu'ils respectent scrupuleusement le protocole sanitaire de réouverture des infrastructures.

S'agissant des **surfaces de pratiques sportives, les règles d'accueil et d'encadrement** des élèves et des licenciés du club sont déterminées dans ce protocole en lien avec les directives du Ministère de l'Éducation Nationale (établissements scolaires) et les directives et recommandations du Ministère des Sports et de la Fédération à laquelle l'association est affiliée.

A ce titre :

- les cours sont autorisés en petits groupes de maximum 10 personnes par espaces délimités d'un marquage au sol. Le calcul de l'effectif est calculé selon la règle suivante : 1 pratiquant pour 4m², hors zone de déplacement (voir affichage) ;
- Les publics scolaires et licenciés des clubs sportifs seront accueillis par les professeurs et entraîneurs et restent placés **sous l'entière responsabilité des directeurs d'écoles et dirigeants associatifs.**

Il est demandé aux élèves et licenciés de respecter les gestes barrières, les règles de distanciation sociale physique d'au moins un mètre les éléments suivants :

- 1- les pratiquants arriveront douchés et en tenue désinfectée ;
- 2- les vestiaires collectifs sont strictement interdits et actuellement fermés ;
- 3- l'accès est interdit à toute personne présentant un des signes symptomatiques de la Covid-19 : fièvre ou de signes respiratoires ;



Karate Club Cattennom

- 4- le port du masque :
 - a. **est obligatoire pour tous** hors zones de pratiques sportives ;
 - b. le nom/prénom devra est mis sur le masque ;
 - c. le masque devra être accroché sur le support mis à disposition ;
- 5- il est interdit de toucher les masques et autres affaires des autres pratiquants ;
- 6- pour éviter les croisements :
 - a. les arrivées aux cours se feront par la porte principale
 - b. et les départ par la porte latérale ;
- 7- avant de pénétrer dans le dojo les membres doivent se laver les mains avec du gel hydroalcoolique;
- 8- seuls les pratiquants (scolaires et professeurs accompagnateurs, sportifs et entraîneurs/animateurs) sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du dojo ;
- 9- **aucun accompagnateur ni spectateur sera autorisé dans l'enceinte du bâtiment ;**
- 10- cas particulier : les parents des **mineurs de - 13 ans** pourront déposer et récupérer leurs enfants dans le hall d'accueil, en respectant le nombre maximal de personnes ;
- 11- les regroupements ou les discussions aux abords du tatami sont soumis aux règles de distanciation et les contacts à éviter ;
- 12- Le flux des adhérents sur le tatami sera contrôlé ;
- 13- les pratiquants se déchausseront autour du tatami sur un emplacement dédié, sans toucher les affaires des autres pratiquants ;
- 14- avant de monter sur le tatami les pratiquants se laveront les mains et les pieds avec du gel hydroalcoolique ;
- 15- **une désinfection du tatami sera effectuée avant le premier cours de la journée puis chaque utilisateur assurera la désinfection de son propre matériel et de la surface utilisée avant et après chaque séance et sera responsable de l'aspect sanitaire de l'activité enseignée par l'entraîneur.**
- 16- privilégiez l'utilisation de matériel personnel pour la pratique sportive, ou à défaut, de matériels communs nettoyés et désinfectés avant et après leur usage.
- 17- bouteille d'eau : elles devront être marquées et déposées sur les étagères à distances des autres ;



Karate Club Cattenom

Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation**



Éviter tout **contact corporel**



Respecter les **règles barrières**



Se changer et se doucher **à domicile**



Renoncer (pour l'heure) aux **compétitions**

Commencer par des **activités extérieures**



Renoncer **aux manifestations** comme les fêtes et les assemblées générales



Limiter à **10 personnes maximum** les rassemblements